

Règlement Technique et Sécurité  
Tondeuse Cross  
Trophée Nouvelle Aquitaine.

**REGLEMENT**

**Technique  
Sécurité**



**coursedetondeuse.fr**

En date du 30 Mars 2019.



# **REGLEMENT TECHNIQUE –SECURITE TONDEUSE CROSS**

## **TROPHEE NOUVELLE AQUITAINE**

*Le présent règlement est rédigé en termes d'autorisations. Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent règlement. Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.*

*Les courses de Tondeuse Cross »TX« Trophée Nouvelle Aquitaine quelles soient en format grand prix, endurance ou autres formats reprend les normes en vigueur de ce règlement technique et sécurité sur les épreuves portant le logo du Trophée.*

### **ARTICLE 1. Les châssis.**

**1.1 Catégorie.**

**1.2 Carrosserie.**

**1.3 Direction.**

**1.4 Siège.**

### **ARTICLE 2. Motorisations.**

**2.1 Carburant.**

**2.2 Echappement.**

### **ARTICLE 3. Transmissions/ Boite de Vitesses.**

### **ARTICLE 4. Systèmes électriques.**

**4.1 Coupe Circuit.**

**4.2 Batteries.**

**4.3 Klaxon, Masse...**

### **ARTICLE 5. Systèmes Freinage / Accélérateur**

**5.1 Freinage.**

**5.2 Rappel automatique d'accélération.**

### **ARTICLE 6. Protections Pilotes / Machines.**

**6.1 Equipement du Pilote.**

**6.2 Protections Avant et Arrière Tondeuse Cross.**

**6.3 Protections Latérales Tondeuse Cross.**

### **ARTICLE 7. Trains roulants.**

**7.1 Pneumatiques.**

### **ARTICLE 8. Dimensions Tondeuse Cross.**

### **ARTICLE 9. Identifications / Publicité.**

**9.1 Publicité**

### **ARTICLE 10. Chronométrage.**

**10.1 Transpondeurs.**

### **ARTICLE 11. Stands / Parc Concurrents.**

### **ARTICLE 12. Passeport Technique.**

### **ARTICLE 13. Code Sportif..**

## **Art.1 LES CHASSIS DE TRACTEURS TONDEUSES.**

La participation est ouverte aux types de châssis de tracteurs tondeuses autoportés avec moteurs à l'avant.

Les châssis à coupe frontale ou ventrales sont interdits ainsi que les châssis de type semi professionnel et professionnel.

Les types mini rider ou rider seront autorisés sur demande à l'organisateur et sous l'approbation de la direction de course avec dossier photos à l'appui.

Les châssis et les éléments de carrosserie et de trains des micros tracteurs seront interdits.

### **1.1-LES CATEGORIES.**

**TX1 Origine ou série:** Tracteurs tondeuse avec les normes en vigueur de sécurité et technique de base, sans modification de train AV et AR de châssis et de système de frein. Avec aucun surbaissement du châssis.

**TX2 Prototype :** Tracteurs tondeuses avec les normes en vigueur de sécurité de base et toutes les modifications possible ce référant au possibilité du règlement.(sur toute demande écrite pour des modifications qui ne seront pas dans le règlement à l'organisateur, lui-même pourront ou non accepter avec l'accord du directeur de courses et le responsable des vérifications techniques et seulement sous leurs approbations et un additif au dit règlement particulier de l'épreuve accepter la requête pour son épreuve).Le surbaissement du châssis est possible en laissant un espace entre le sol et la première partie de la machine doit être de minimum de :15cm.

### **1.2 -CARROSSERIE.**

La dépose obligatoire de tout élément de coupe, lame ou broyeur et de ramassage. Aucunes pièces mobiles apparentes.

Les poulies pourront être protégées par des carters.

Les capots et tous les morceaux de carrosseries devront tenir solidement dans toutes circonstances par tous les moyens possibles.

Aucun éléments en verre est autorisés, les capots avant sont obligatoire et bien tenues avec accès rapide pour l'ouverture, par systèmes type (sandof, clavettes attaches rapides..)

Tous capots détachés, ouverts, mal tenues impose l'arrêt au stand obligatoire pour une réparation sinon exclusion de la manche ou de l'épreuve.

**TX1 :** la carrosserie doit rester d'origine sans modification de fixation et d'emplacement par rapport à l'origine.

**TX2 :** la carrosserie de la machine doit correspondre à un tracteur tondeuse par son capot avant et par le châssis en vue latérale.

### **1.3-DIRECTION.**

Seulement les directions à volant (pompeau et guidon interdit) seront acceptées de participer.

**TX1 :** La colonne de direction et le volant doit rester d'origine à l'emplacement et par le montage initial du fabriquant.

**TX2 :** la colonne de direction peut être modifiée par cardans, rotules.son emplacement doit être rigoureux et solide et réalisés avec de la pièce venant de la série automobile ou de fabrication artisanale. . Seul un volant est accepter qui soit d'origine de la série automobile ou de compétition démontable ou pas mais avec un diamètre maxi de 35 cm extérieur.

### **1.4-SIEGE.**

Le siège est obligatoire et doit être solidement fixés si pendant l'épreuve sa fixation devient dangereuse la direction de course pourra vous demandez de modifiés sous peine d'exclusion.

**TX1 :** Siege d'origine à sa position initiale du châssis avec ou sans les ressort du châssis.

**TX2 :** Siege d'origine ou tout autre siège (karting, baquet, mini baquet modifiés) avec fixations solide .Il peut être disposé à son emplacement d'origine ou pas.( .

## **ART .2 LES MOTEURS.**

**Les moteurs de 300cc (10CV) à 600cc (21CV) mono OHV ou OHC sont autorisés.**

**TX1 :** Les moteurs autorisés sont les mono cylindres d'origines.

**TX2 :** Les moteurs autorisés sont les mono cylindres de tracteur tondeuses autoportées seulement, avec préparation possible. Et uniquement à carburation essence atmosphérique avec emplacement d'origine sur le châssis, (possibilité de décalés les points d'encrages de quelques centimètres (maxi 5 cm par rapport à l'origine) mais emplacement à l'avant de la machine.

**Le Directeur de course ou l'organisateur technique laisseront la possibilité de concourir les moteurs bicylindres sans pouvoir se qualifier en super finale et sera hors classement.**

### **2.1-CARBURATION.**

Le seul carburant obligatoire est le Super avec ou sans plomb du commerce. L'ajout d'additif du commerce reste autorisé.(Essence aviation interdit)

Un robinet de coupure d'arrivée d'essence est obligatoire.

Le réservoir d'essence avec bouchon d'origine et étanche est obligatoire.ca contenance doit être au minimum de 3 litres avec une prise de décompression.

**TX1 :** le réservoir doit être à son emplacement d'origine et bien fixé.

**TX2 :** le réservoir peut être déplacé tous en respectant une bonne fixation et en toute sécurité (attention aux accrochages pendant la course.)

### **2.1-ECHAPPEMENT.**

L'échappement devra être protégé par une tôle ou un grillage pour éviter les brulures si échappement pas montés d'origine. Les échappements libres sont interdits avant et pendant la course.

Un contrôle par sonomètre (accélération maxi sur un sol non bétonnés ou moquetés) sera effectué lors des verifications techniques et pendant la course il pourra avoir des contrôles si le bruit est trop important.

La valeur maxi est de **105 DB** est sera validé par la direction de course ou les contrôleurs techniques

## **ART.3 TRANSMISSION-BOITE A VITESSE.**

La transmission d'origine de la production de tondeuse autoportées est obligatoire, de type variateur, hydrostatique et boite à vitesse mécanique.

L'arbre de transmission doit être de diamètre d'origine maxi 19mn, avec une largeur avec les pneumatiques ne dépassent pas les 105cm de largeur maxi. Les trains arrière de types Quad est strictement interdit.

**TX1 :** la boite et son arbre doit rester d'origine sans modifications de largeurs et sans le pont bloqués.

**TX2 :** le pont arrière ou arbre rigide de base d'origine autoportée obligatoire avec modifications possibles (pont bloqué, rapports modifiés, renforts de fixation ...)

## **ART.4 LES SYSTEMES ELECTRIQUES.**

### **42.1-COUBE CIRCUIT.**

La machine devra être pourvue d'un coupe circuit à arrachement homologué, façon jet ski .

Le coupe circuit doit rester conforme pendant toute l'épreuve, Son bon fonctionnement sera contrôlé  
Lors des vérifications techniques et à chaque mise en grille.

#### 4.1-BATTERIES.

Les batteries à acide devront être solidement fixées dans un caisson étanche qui empêche en cas de retournement l'acide de se répandre et d'atteindre le pilote.

Les batteries étanche de type gel sont autorisées.

Les batteries devront être bien fixées, protégés aux frottements et aux chocs et la borne positif doit être isolée obligatoirement.

TX1 : batteries à l'emplacement d'origine.

**TX2** : Les batteries peuvent être déplacées mais une solide protection contre les chocs peuvent être demandée par les contrôleurs techniques. (Exemple : carénages boulonnés au châssis)

#### 4.1-KLAXON, MASSE...

Tous les systèmes électriques ou klaxon devra êtres isolés par protection et bien fixés.

La masse au châssis doit être solidement sérés avec un câblage sérieux seront vérifiés lors des vérifications techniques.

### **ART.5 LES SYSTEMES ACCELERATION ET FREINAGE.**

#### 5.1-FREINAGE.

Toutes les machines devront être équipées d'un système de freinage et en aucun cas sur le train avant.

Uniquement une pédale de frein est obligatoire à droite ou à gauche avec un système de rappel. Le système de freinage pourra être contrôlé pendant toute la durée de l'épreuve sur la demande de la direction de course sous peine de disqualifications si le système ne fonctionne pas convenablement.

TX1 : système de freinage sur la boite à vitesse mécanique avec ressorts montage d'origine et plaquette d'origine seulement.

**TX2** : système de freinage sur boite à vitesse ou sur arbre rigide par système à câble ou hydraulique avec ou sans disque de frein et étrier. Possibilité de multiplié les disques et le système de freinage sur le train arrière. Le diamètre des disques ne doit pas dépasser 22cm de large.

#### 5.1-RAPPEL AUTOMATIQUE D'ACCELERATION.

Toutes les machines devront être équipées d'un accélérateur à rappel automatique (sans pression physique sur la commande d'accélérateur, le moteur doit tourner au ralenti) par pédale positionné à droite ou à gauche seulement (aucun système par bouton ou manette n'est autorisés).

### **ART.6 LES PROTECTIONS PILOTES / MACHINES.**

Des anneaux avant et arrières sont obligatoires pour mettre un mousqueton ou une corde pour le remorquage sans être en saillies de la machines.

#### 6.1-EQUIPEMENT DU PILOTE.

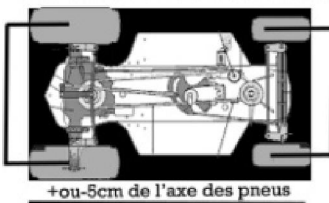
L'équipement de sécurité du pilote est obligatoirement présenté lors des vérifications techniques le jour de chaque épreuve.

<i>Casques</i>	Intégral avec ou sans visière, motocross.
<i>Gants</i>	En cuir, motocross, karting, de chantier ...
<i>Lunettes</i>	Motocross, vissiere de casque intégral.
<i>Chaussures</i>	Montante, sécurité, botte de cross.
<i>Vêtements</i>	Combinaison intégrale, pantalon en jeans, tenue de travail, tenue motocross, tenue qui protègent entièrement les bras et les jambes.

### 6.2-PROTECTIONS AVANT –ARRIERE TONDEUSE CROSS.

Les pare-chocs Avant et Arrières ne devront pas dépasser de plus ou moins 5 cm de l'axe des pneus .aucun autre éléments ne devra dépasser du périmètre de la machine, tous les angles saillants devront être protégés. Les pare-chocs devront être solidement fixés ou soudés au châssis par aux moins deux supports, en faisant attention aux cotes correspondantes aux schémas ci-dessous. La matière devra être en métal plein ou creux sans angles coupants. La hauteur des pare chocs devront être entre l'axe des trains roulants et 8cm en dessous de l'axe.

Largeur pare-chocs Avant et Arrière



### 6.3-PROTECTIONS LATERALES TONDEUSE CROSS .

Des protections latérales par barres ou montage anti encastrements au niveau de l'axe des roues pour protéger les chevilles et le retournement de la machine par choc latérales. Les repose pieds devront empêcher le passage des jambes du pilote sous les roues arrière. La matière du supportage devra être en métal il peut être recouvert de plastique ou tout autre matériaux pour recevoir de la publicité (mais pas de verre)comme les schéma suivants.

Exemple de préparation.  
Le train protéger contre les chocs par le côté avec une autre protection.



### ART.7 LES TRAINS ROULANTS.

Les trains roulants devront rester sur la base d'origine avec renforts autorisés, origine ou largeur maxi autorisés : 105cm avec les pneumatiques

Les trains de types quad et triangulés sont interdits, les 4 Roues motrices ainsi que les 4 roues directrices sont interdites.

L'axe entre le train avant et le train arrière ne doit pas dépasser : 122 cm. (Ex : le schéma Article 8.Dimensions TX).

### 7.1-LES PNEUMATIQUES.

Les pneumatiques et jantes sont obligatoirement de séries de la motoculture de loisirs. Les pneus type agraires sont interdits. Le gonflage à l'eau, avec ou sans chambre et autorisés.

**TX1 : les diamètres avant et arrière ne doivent pas être identiques.**

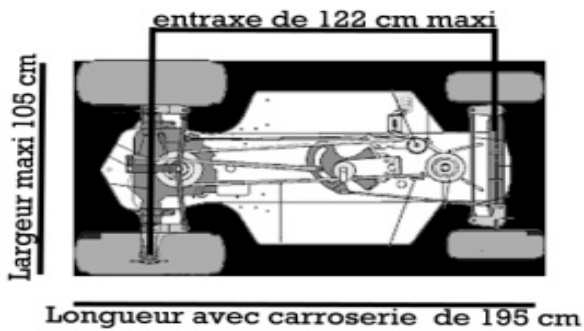
**TX2 : les dimensions de l'ensemble « Jantes-Pneus » Avant et Arrières gonflés à 1 bar doivent être :**

**Diamètre entre 22cm mini et maxi 35 cm. / Largeur entre 12 cm et 26 cm.**

## **ART.8 LES DIMENSIONS TONDEUSE CROSS.**

**La machine TX1 doit rester dans les dimensions d'origine**

**Les machines TX2 ne doivent pas débordées dans un rectangle comme le schéma ci-dessous.**



## **ART.9 IDENTIFICATIONS / PUBLICITE.**

Un numéro de course dans un rectangle de 15cm de large et de 20 cm de haut sera apposé soit à droite ou à gauche en fonction du PC de chronométrage et peut être en fonction de l'organisateur un numéro à l'avant de même dimensions.

Le numéro sera en adhésif ou sur une plaque semi rigide à fixer solidement.

### **9.1-PUBLICITE.**

L'organisateur se réserve le droit d'imposer un encart publicitaire sur les machines inscrite à son épreuve

.La publicité sur les numéros de courses sont obligatoire pendant la durée de l'épreuve sous peine d'exclusion.

## **ART.10 CHRONOMETRAGE.**

Chronométrage d'Aquitaine, chronométreur officiel du Tondeuse Cross fournit contre une caution un transpondeur .Un support de fixation peut être vendu sur place avec goupille pour une fixation efficace.

Les résultats de chaque manche seront affichés sur le panneau d'affichage.

### **10.1-TRANSPONDEURS.**

Pour un bon fonctionnement du transpondeur il sera demandé de le fixé sur l'avant de la machine en façade ou en latérale à coté du numéro.

Pendant les essais libres il sera demandé la vérification du bon fonctionnement du transpondeur au passage de la ligne de chronométrage.

## **ART.11 LES STANDS / PARC CONCURRENTS.**

Pendant l'épreuve aucune autres personnes que ceux qui sont identifiés (badges, bracelet, pilotes et 2 mécaniciens par machines et âgées de 15 ans minimum) auront accès aux stands et à la ligne des stands sous peine de pénalité(en temps, nombres de tours ou disqualifications).Chaque stand aura pour chaque machine une bâche pour réceptionner les différentes fuites, d'un extincteur 4kg mini adapté aux feux d'hydrocarbures. Chaque stand en fonction de la dimension prévue par l'organisateur pourra recevoir au minimum une structure type tente de 3mx3m solide fixée au sol ou attachée par des poids.(toute structure non réglementaire pourra faire la demande de démontage par la direction de course ).

Le ravitaillement et la mécanique devront s'effectuer pendant la course seulement dans l'emplacement réservé à cet effet, à l'intérieur de votre stand. Moteur coupé et sur la bâche plastique apporté par chaque équipage (environ 2mx2m par machine)

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit. Les réserves de carburant sont conseillé par jerrycans métalliques..

**ART.12 PASSEPORT TECHNIQUE.**

Lors de votre première épreuve depuis l'apparition de ce nouveau règlement particulier (6 Juillet 2019)Un Passeport Technique sera établi pour la machine qui vous servira tout au long de la carrière et l'évolution de la dite machine qui aura une identité, qui permettra de faire un suivi sur les autres épreuves et qui fera gagner du temps sur les prochaines épreuves.

**ART.13 LE CODE SPORTIF.**

1\*On ne fume pas dans les stands.

2\*L'abus d'alcool et de substances illicites est interdit sur l'enceinte de l'épreuve de Tondeuse Cross et qui de plus pouvant altérer les réactions au volant.

3\*Une aire de soudure sécurisée et balisée sera mise à la disposition par l'organisateur avec un branchement électrique prévues à cet effet (attention si plusieurs en même temps ampérage réduit)

4\*L'équipage est responsable de tout son entourage ou même supporters par sa mauvaise conduite, il sera possible que la direction de course par les différents comportements d'une exclusion ou pénalités pour le non respect.

5\*L'organisateur peut à tout moment modifier ce règlement technique par simple additif.

6\*ce règlement technique pourra subir des modifications par le règlement particulier de l'épreuve organisatrice.

7\*toute réclamation portant sur le chronométrage sera sur simple demande écrite ou orale à la direction de course.

8\*Aucune personne extérieure aux commissaires et direction de course et de secours n'est autorisée sur le circuit sous peine d'exclusions.

----- En date du 30 Mars 2019



Nom du document : REGLEMENT TECHNIQUE TX 2019.docx  
Répertoire : C:\Users\Ludovic\Documents  
Modèle : C:\Users\Ludovic\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.d  
otm  
Titre : REGLEMENT TECHNIQUE –SECURITE .TONDEUSE CROSS.  
Sujet :  
Auteur : Ludovic PINA  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 23/02/2019 09:50:00  
N° de révision : 11  
Dernier enregistr. le : 30/03/2019 15:22:00  
Dernier enregistrement par : Ludovic PINA  
Temps total d'édition : 2 018 Minutes  
Dernière impression sur : 31/03/2019 14:15:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 8  
Nombre de mots : 2 521 (approx.)  
Nombre de caractères : 13 868 (approx.)